



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

exploitants

Question écrite n° 40692

Texte de la question

Mme Nicole Ameline attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation du verger bas-normand à la suite de la tempête du 26 décembre dernier. Le premier bilan fait apparaître une situation hétérogène quant aux dégâts. Cependant, certains vergers de pommiers et de poiriers ont été touchés à plus de 80 % et pratiquement tous ont eu un pourcentage d'arbres arrachés se situant entre 20 % et 40 %. Compte tenu de cette situation, elle lui demande si le ministère pourrait envisager une dérogation afin de permettre de collecter à l'extérieur de l'exploitation un volume de pommes et de poires couvrant la perte, tout en maintenant aux agriculteurs leur statut de producteur fermier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a été particulièrement attentif aux difficultés rencontrées par les agriculteurs après la tempête du 26 décembre 1999. En ce qui concerne les demandes d'aide des producteurs de fruits à cidre, le ministère de l'agriculture et de la pêche a mis en oeuvre un plan d'urgence exceptionnel financé par l'Office national interprofessionnel des fruits, des légumes et de l'horticulture. La dérogation demandée visant à collecter à l'extérieur de l'exploitation un volume de pommes et de poires couvrant la perte en attendant le retour de production tout en maintenant à l'agriculteur le statut de producteur fermier dans le cadre d'une contractualisation étant de nature fiscale, le ministère de l'agriculture et de la pêche a transmis cette demande au service compétent du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie qui est chargé de l'instruction du dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Nicole Ameline](#)

Circonscription : Calvados (4^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40692

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2000, page 601

Réponse publiée le : 6 novembre 2000, page 6335